Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 92 (1965)

Heft: 11-12

Artikel: Si vous allez...

Autor: Decollogny, Ad.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-233981

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inscriptions

Pour faciliter la lourde tâche de nos amis jurassiens, il importe que les participants s'inscrivent le plus tôt possible. A cet effet, ils peuvent s'adresser aux présidents des « Cantonales » valaisanne, vaudoise, fribourgeoise et jurassienne, dont voici la liste :

Fribourg: M. Jean Brodard, chalet des Neiges, 1634 La Roche.

Vaud: M. Adolphe Decollogny, Parcde-Valency 11, 1000 Lausanne.

Valais: M. Jean Duey, 3966 Chalais. Jura: Bureau municipal, 2882 Saint-Ursanne.

Dernier délai pour les inscriptions : le 25 août 1965.

Réélection du « Conseil »

M. Henri Gremaud, président, qui depuis un an seulement a succédé à M. Joseph Gaspoz, décédé, est réélu par acclamation, ainsi que tous les membres du « Conseil », à savoir : Mme Diserens, secrétaire, M. Joseph Badet, vice-président, M. Landry, caissier ; membres : MM. Jean Duey et Ad. Défago pour le Valais, M. Ad. Decollogny pour Vaud, MM. l'abbé F.-X. Brodard et Deillon pour Fribourg, M. Migi pour le Jura, et M. Ernest Schulé, rédacteur en chef du Glossaire; M. Paul Burnet, archives sonores, et R. Molles, rédacteur du Conteur romand.

R. Molles.

Avec le numéro de septembre-octobre 1965 commence la nouvelle année du « Conteur », sa 19e à partir de son réveil en 1947.

Aussi bien, espérons-nous que vous lui renouvellerez votre confiance pour qu'il puisse continuer à accomplir sa tâche de bienfaisant et indispensable lien entre tous les patoisants romands.

Vous trouverez dans ce numéro de juillet-août un bulletin de versement à Fr. 8.50 (cette petite augmentation étant indispensable pour couvrir le prix d'impression sans cesse en augmentation) que vous voudrez bien honorer afin d'éviter à l'administration des frais supplémentaires.

Nous vous faisons confiance : Merci. La Rédaction.

SI VOUS ALLEZ ...

... à Rougemont, ne manquez pas de voir l'église, alpestre et monacale, qui nous reste du couvent clunisien ; telle qu'elle a été restaurée, c'est un vrai bijou.

Le château, construit en 1756 par le bailli Jean-Rodolphe Fischer, a remplacé l'ancien prieuré. Un incendie le détruisit au moment où l'on se disposait à l'habiter. Le représentant de LL. EE. ne put s'y installer qu'à la fin de l'année suivante. Ce même bailli avait également fait construire une nouvelle cure et aussi « blanchir » l'église.

Ce qu'il faut surtout voir à Rougemont, comme d'ailleurs dans toute la vallée, ce sont les chalets dont les façades, souvent décorées, portent des inscriptions se rapportant au constructeur de la maison et à l'époque de la construction, soit des sentences et des bénédictions qui y sont gravées. Elles ont été, dans le Pays-d'Enhaut, une coutume fort en vogue durant tout le XVII^e et le XVIII^e siècle. On en comptait encore une trentaine autour de 1930.

Ad. Decollogny.